

## De bonnes résolutions à prendre urgemment

Alors que la loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale vient de fêter ses 20 ans, le bilan fait apparaître un résultat mitigé qu'il est urgent de dépasser. En effet, si cette loi a profondément rénové le secteur en créant notamment des outils renforçant l'association et la participation des personnes accompagnées, certains décrets d'application ne sont toujours pas promulgués et des réformes restent indispensables afin de s'adapter aux réalités des personnes accompagnées, de leurs familles ainsi que des services et établissements qui les prennent en charge.

En parallèle, le SEGUR bouleverse encore plus le secteur ! En effet, l'octroi d'une revalorisation salariale aux soignants du secteur sanitaire a fait grincer des dents ceux du médico-social... et provoqué une fuite de soignants vers l'hôpital ou les établissements dans son giron. Et l'extension du CTI au médico-social, dont la rétroactivité promise au 01<sup>er</sup> octobre 2021 n'est toujours pas applicable, ne répond pas aux attentes des « oubliés du SEGUR » car elle ne concerne toujours pas l'ensemble des professionnels, ce qui génère, outre l'iniquité, un climat social compliqué au sein des établissements. Ainsi, pour le secteur social et médico-social, la ressource humaine est devenue durablement rare ...et coûteuse.

Le financement des réformes, du surcôt lié à la COVID et des revalorisations salariales s'avère également incertain et cela pourrait conduire certains établissements à se retrouver en grande difficulté financière.

En l'absence de grande loi du secteur des personnes âgées, tant attendue et demandée, le retard à l'allumage de la revalorisation et de l'attractivité des métiers de l'humain crée des tensions qui s'ajoutent à l'épuisement professionnel provoqué par cette crise sanitaire qui n'en finit plus, où près d'un tiers des EHPAD font face à des clusters en ce mois de janvier.

En réponse aux tensions fortes de recrutement dans le secteur, devait se tenir le 15 janvier, la Conférence sociale des métiers de l'accompagnement social et médico-social. Outre l'incompréhension de son report, un premier mauvais signal nous est envoyé car aucune mention n'est faite des établissements publics dans les documents de cadrage. Le sentiment d'injustice, voire de mépris des acteurs du social et du médicosocial n'en finit plus, lui, d'être renforcé.

Espérons que la campagne de communication nationale sur les métiers du soin, du grand âge et du handicap, qui sera lancée auprès du grand public par le Gouvernement dès le mois de février 2022 pour susciter des vocations et faciliter les recrutements, redynamise les effectifs rapidement !

Alors que l'élection présidentielle approche à grands pas, les positionnements des candidats restent, au mieux, inconnus, quand ils ne sont pas édifiants. Effectivement, après les polémiques sur la suradministration de notre secteur, les annonces de suppressions de centaines de milliers de postes dans la Fonction Publique et l'émotion suscitée par les propos d'un candidat concernant l'école inclusive, c'est toute la notion du « vivre ensemble » qui est ébranlée, pourtant un cap que toute société développée doit avoir en ligne de mire et qui est une des valeurs socles de notre République.

S'agissant plus particulièrement des directeurs, il devient urgent de revaloriser leur statut en soutenant d'une part l'unicité DH/D3S sur la base d'un accord de méthode sollicité par nos organisations syndicales majoritaires auprès de la DGAFP et de Matignon, et d'autre part en réparant les incohérences que risquent de créer le vote de la loi 3DS, à l'ordre du jour de la commission mixte, et qui placera des directeurs adjoints et du personnel relevant de la FPH sous l'autorité d'un directeur FPT. Les Directeurs ont fait la preuve de leur utilité indispensable. Ils méritent cette attention.

Nous ne pouvons manquer de rappeler les faits graves qui se déroulent dans les Antilles, le CHFO réitère tout son soutien à nos collègues directeurs, agressés, violentés par des individus haineux. Cela pose en tous cas, à nouveau, la question de la sécurité physique des directeurs, du soutien réel

témoigné par les pouvoirs publics dont aucun représentant national ne s'est déplacé et de la condamnation ferme des protagonistes pour de telles voies de fait aggravés sur des représentants de la puissance publique.

Dans l'actualité, la sortie du livre « Les Fossoyeurs » va générer des amalgames et risque à nouveau de déclencher une campagne « d'EHPAD bashing » sur les réseaux sociaux, le CHFO restera vigilant sur les conséquences malheureusement prévisibles pour le secteur.

Pour le CHFO, il est clair que sans signal fort adressé aux directeurs du champs sanitaire, social et médico-social, le déclin de l'attractivité du corps se poursuivra malgré le rôle prépondérant joué par les institutions publiques pour maintenir le lien social, pour protéger nos concitoyens. Le service public de santé et d'autonomie est la réponse aux enjeux sociaux, sociétaux et de santé publique primordiaux pour la Nation en cette année d'élection présidentielle !